



Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 10 mars 2022

Le Conseil municipal de Le Breuil s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 10 mars 2022 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky PERROT, Maire.

Nombre d'élus en exercice : 14

Nombre d'élus présents : 8

Présents : M. Jacky PERROT, Mme Isabelle LANOIX, M. Laurent PERRET, Mme Myriam BOURACHOT, M. Pierre MATICHARD, M. Jean-Luc RAMILLIEN, M. Bernard PERON, Mme Nathalie JACQUET.

Excusés: M. Christian CACHARD (pouvoir à Mme Myriam BOURACHOT), M. Alain LASSALLE, Mme DA CONCEICAO DE JESUS Lucile, Mme Mireille DURANTET.

Absents : M. Alexandre VERNAY, M. Patrick DRIFFORD.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LANOIX.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 05 et constate que le quorum est atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 février 2022.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir valider le compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 3 février 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021.

Il a été procédé au vote à l'unanimité des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 qui font ressortir un résultat global de **79 310.90 €** pour le budget de la commune et un résultat global de **3 613.16 €** pour le budget de l'assainissement.

3 - Affectation des résultats du budget de la commune et du budget de l'assainissement

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats au budget de la commune 2022 comme suit :

Affectation à l'article 1068 (recette investissement) : 70 244.38 €
Résultat reporté en fonctionnement à l'article 002 (recette fonctionnement) : 67 856.06 €
Résultat d'investissement reporté à l'article 001 (dépense investissement) : 58 798.54 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats au budget de l'assainissement 2022 comme suit :

Affectation à l'article 1068 (recette investissement) : 8 461.64 €
Résultat reporté en fonctionnement à l'article 002 (recette fonctionnement) : 1 913.92 €
Résultat d'investissement reporté à l'article 001 (dépense d'investissement) : 6 762.40 €

Les membres du conseil municipal valident à l'unanimité les affectations des résultats.

4 - Travaux de voirie 2022 : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la consultation pour le marché de voirie 2022 six entreprises ont répondues. L'analyse des plis a été faite par l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 mars et a retenu l'entreprise EIFPAGE route Centre Est pour un montant de 64 515.00 € HT soit 77 418.00 € TTC. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident ce choix.

5 - Demande de subvention définitive auprès du Conseil Départemental de l'Allier : programme voirie 2022.

Suite au choix de l'entreprise pour les travaux de voirie, il est nécessaire de solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Allier la demande de subvention définitive. Le plan de financement est le suivant :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| Coût des travaux : | 64 515.00 € |
| Conseil Départemental de l'Allier : | 19 354.50 € |
| Emprunt : | 40 000.00 € |
| Auto financement : | 5 160.50 € |

Le plan de financement est validé à l'unanimité.

6 - Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer afin de fixer la rémunération de l'agent recenseur. La rémunération sera calculée de la façon la suivante :

- 0.45 € par feuille de logement,
- 0.90 € par bulletin individuel,
- 20 € par séance de formation,

A laquelle se rajoute une indemnité pour le travail réalisé.

Le barème est validé à l'unanimité.

7 - Demande de subvention : amendes de police 2022.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a la possibilité de percevoir une subvention au titre des Amendes de Police 2022.

Un devis a été établi par SIGNANET pour un montant de 1530.00 € HT soit 1836.00 € TTC.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

8 - Questions diverses

Couverture mobile du territoire : l'Etat et les opérateurs télécoms ont signé un accord afin d'accélérer le déploiement des antennes relais mobiles. Suite à consultation, notre commune a souhaité bénéficier du nouveau dispositif.

Orange a été désigné opérateur leader pour la mise en œuvre de la couverture mobile sur notre territoire pour le compte des quatre opérateurs.

Terrain multisports : cette installation destinée à un public intergénérationnel sera réalisée par la Communauté de communes du Pays de Lapalisse sur la parcelle des installations sportives de Becaine.

Appartement 45 rue Louis Mandrin : la dépense de chauffage au gaz est relativement élevée pour cet appartement. Une étude est engagée pour améliorer l'isolation et envisager un moyen de chauffage plus économique.

L'ordre du jour étant levé à 21h 35, Monsieur le Maire déclare la séance close.